



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

**Présenté à la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement (BAPE)**

Projet de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne par la route 125

Février 2026

1. PRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

La Municipalité de Saint-Esprit, située dans la MRC de Montcalm au sein de la région de Lanaudière, compte environ 2 262 habitants. Communauté à caractère rural et agricole, Saint-Esprit est aussi reconnue pour ses cabanes à sucre d'exception et pour des attraits touristiques accessibles par la route 125, dont Parachute Montréal.

Saint-Esprit occupe une position géographique stratégique dans le corridor de la route 125. Située immédiatement au nord de l'extrémité actuelle de l'autoroute 25, notre municipalité constitue la porte d'entrée du tronçon de la route 125 qui relie la grande région métropolitaine aux territoires récréotouristiques de Lanaudière. C'est sur notre territoire que le flux de circulation autoroutière se transforme en trafic sur une route nationale à deux voies, créant un goulot d'étranglement qui affecte notre communauté de façon quotidienne.

La Municipalité de Saint-Esprit est membre fondatrice de Mobilité 125, regroupement créé en mars 2020 par les maires des huit municipalités situées le long de la route 125 entre Saint-Esprit et Saint-Donat. Notre maire, Monsieur Germain Majeau, agit d'ailleurs à titre de porte-parole de ce regroupement depuis 2022, témoignant de l'engagement de Saint-Esprit envers la résolution des enjeux de mobilité et de sécurité sur cet axe vital.

Le présent mémoire expose la perspective spécifique de la Municipalité de Saint-Esprit en tant que collectivité directement touchée par les problématiques de la route 125. Il est complémentaire au mémoire déposé par Mobilité 125, qui présente la vision régionale et l'argumentaire d'ensemble du dossier.

Ce que la Municipalité de Saint-Esprit apporte de distinct à la commission, ce sont les enjeux propres à une municipalité située en amont du contournement, mais qui en subit directement les contrecoups : la surutilisation de son réseau routier municipal par le trafic de transit détourné par les applications de navigation, le fardeau financier qui en découle pour ses contribuables, la dangerosité documentée de ses intersections avec la route 125, les impacts sur son milieu agricole et la cohabitation difficile entre les usagers de la route, ainsi que la nécessité de maintenir l'accès à la vocation commerciale régionale de Sainte-Julienne. Ces réalités, vécues au quotidien par nos 2 262 résidents, méritent d'être portées à l'attention de la commission en complément des perspectives plus larges présentées par les autres intervenants.

2. UN TERRITOIRE EN PREMIÈRE LIGNE DES IMPACTS DE LA ROUTE 125

2.1 La réalité du secteur A : là où l'autoroute rencontre la route

La Municipalité de Saint-Esprit se situe dans ce que l'Étude des solutions du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) identifie comme le « secteur A », soit le tronçon entre la fin de l'autoroute 25 et la limite sud de la municipalité de Sainte-Julienne. Ce secteur présente des caractéristiques qui en font un lieu particulièrement vulnérable aux problèmes de circulation.

Les automobilistes en provenance de l'autoroute 25, habitués à circuler à vitesse autoroutière, se retrouvent soudainement sur une route nationale à deux voies traversant un milieu à la fois résidentiel, industriel, commercial et agricole. Ce passage brutal d'un environnement autoroutier à un environnement rural génère des comportements à risque : vitesse excessive, dépassements dangereux et impatience face aux ralentissements.

La route 125 supporte un transit quotidien variant de 15 000 à 20 000 véhicules selon les périodes, avec des pointes marquées les vendredis et les fins de semaine. Le débit journalier moyen annuel (DJMA) mesuré à l'approche ouest du secteur de contournement, en direction de Saint-Esprit, s'établit à 15 800 véhicules, tandis que le DJMA du corridor dans le secteur de Sainte-Julienne atteint 18 000 véhicules. Ces volumes dépassent largement le seuil normatif de 10 000 véhicules par jour au-delà duquel, selon les normes du MTMD, une route à une seule voie par direction est considérée comme inadéquate.

C'est d'ailleurs sur cette base que le scénario d'une route à voie unique par direction a été rejeté dans l'Étude des solutions. Par ailleurs, les projections du MTMD indiquent que même après la réalisation du contournement, le DJMA au point d'approche Ouest (direction Saint-Esprit) atteindrait 16 900 véhicules à l'horizon 2030 et 20 500 véhicules à l'horizon 2049, confirmant que la pression sur ce tronçon ne fera que croître.

2.2 Une congestion qui paralyse et déborde

Lors des épisodes de congestion réguliers sur la route 125, particulièrement les vendredis en direction nord et les dimanches en direction sud, ainsi que lors des heures de pointe en semaine, la circulation devient un cauchemar non seulement sur la route nationale, mais sur l'ensemble du réseau routier municipal.

Les applications de navigation telles que *Waze* et *Google Maps* redirigent massivement les usagers vers les rangs et chemins municipaux, notamment le rang Montcalm et le rang Petite Ligne à Saint-Alexis. Ce phénomène crée des habitudes d'évitement durables qui persistent bien au-delà des périodes de pointe. Nos routes municipales, conçues pour un usage local et agricole, ne sont absolument pas dimensionnées pour accueillir un tel débit de véhicules en transit.

3. LES ENJEUX VÉCUS PAR LES CITOYENS DE SAINT-ESPRIT

3.1 La sécurité : une urgence documentée

La sécurité constitue l'enjeu prédominant pour les citoyens de Saint-Esprit. L'Étude des solutions du MTMD a documenté des données accidentologiques alarmantes pour notre secteur : 42 collisions ont été enregistrées à l'intersection de la route 125 et de la rue Saint-Isidore et 42 collisions supplémentaires à l'intersection avec le rang de la Rivière Nord, sur la période de 2017 à 2020 seulement. Ces deux intersections figurent parmi les plus problématiques de l'ensemble du corridor étudié.

La proximité de l'usine Olymel et du CLSC avec la route 125 crée des défis majeurs de sécurité pour les piétons et les travailleurs qui doivent quotidiennement composer avec un flux de circulation intense et des véhicules circulant à haute vitesse. Il n'existe actuellement aucun aménagement pour les piétons aux approches des intersections principales dans le secteur de Saint-Esprit, ni trottoir, ni traverse piétonnière. Cette absence totale d'infrastructures de mobilité active dans un secteur aussi achalandé est inacceptable.

La vitesse excessive est particulièrement dénoncée sur le tronçon entre Saint-Esprit et Rawdon. Les résidents des rues transversales tels que le Domaine-Dufour rapportent une dangerosité croissante pour accéder à la route 125, la densité du trafic rendant les manœuvres d'insertion de plus en plus périlleuses, particulièrement aux intersections offrant une visibilité réduite en raison de la présence de courbes et de pentes. C'est donc un sentiment d'être pris en otage qui prévaut chez plusieurs des riverains à cette route.

3.2 La surutilisation des routes municipales : un fardeau financier et sécuritaire

Le débordement de la circulation sur le réseau routier municipal engendre des conséquences multiples pour Saint-Esprit :

Sur le plan financier - Les coûts d'entretien de nos routes augmentent de façon significative alors que ces infrastructures se détériorent à un rythme accéléré sous un trafic pour lequel elles n'ont jamais été conçues. La durée de vie de nos chaussées municipales s'en trouve considérablement réduite, imposant un fardeau supplémentaire aux contribuables de Saint-Esprit qui financent l'entretien d'infrastructures dégradées par un trafic de transit qui ne leur est pas destiné.

Sur le plan de la sécurité - L'augmentation du transit dans nos zones rurales accroît les risques de collisions entre les automobilistes pressés et la machinerie agricole, les cyclistes et les piétons. Les rangs de la Municipalité deviennent le théâtre de comportements

dangereux, haute vitesse et dépassements téméraires, dans des environnements résidentiels et agricoles où de tels comportements sont profondément inappropriés.

« Je suis producteur agricole et aucun endroit, sur la 125 et toutes les routes secondaires des alentours, n'est sécuritaire. De plus, il n'y a pas grand respect pour les agriculteurs de la part des automobilistes qui empruntent les voies secondaires. » - Résident de Saint-Esprit, consultation Mobilité 125, 2024

3.3 Les impacts sur les riverains de la route 125

Les propriétaires et résidents limitrophes à la route 125 subissent quotidiennement les contrecoups de la congestion et du trafic intense. Les témoignages recueillis lors des consultations sont éloquentes et poignants : des résidents rapportent dormir les fenêtres fermées, se faire réveiller la nuit par le bruit incessant de la circulation et voir des voisins déménager faute d'amélioration. La situation est décrite comme empirant d'année en année, avec une détérioration marquée de la qualité de vie.

« On dort les fenêtres fermées, on se fait réveiller, mes enfants se font réveiller, pareils pour mes voisins. Ça fait des années qu'il y a des plaintes, des pétitions, ça ne change pas. On a vu plein de nos voisins déménager pour ces raisons. C'est probablement la bonne chose à faire. La situation ne s'améliore pas, elle empire. » - Résident de Saint-Esprit, consultation Mobilité 125, 2024

Les commerçants établis le long de la route 125 éprouvent des difficultés liées à l'accès de leur clientèle et des livraisons, les véhicules devant traverser une voie à fort débit pour atteindre les commerces. Les agriculteurs cultivant dans ce secteur peinent à accéder au réseau routier et à rejoindre leurs terres dans des délais acceptables, ce qui affecte directement leur productivité agricole. La pollution accrue lors des épisodes de congestion, augmentation de la production de CO₂ par les véhicules immobilisés, constitue un enjeu environnemental et sanitaire additionnel pour les riverains.

3.4 L'impact sur les activités touristiques et économiques

La congestion actuelle nuit considérablement à l'expérience touristique et, par extension, à l'économie régionale. Saint-Esprit est notamment reconnue pour ses cabanes à sucre d'exception, une tradition qui attire chaque printemps des milliers de visiteurs de la grande région métropolitaine. Parachute Montréal, établi sur notre territoire et accessible par la route 125, constitue un autre attrait d'envergure.

La congestion récurrente, particulièrement les fins de semaine, décourage les visiteurs de fréquenter notre territoire. Plusieurs témoignages de citoyens des municipalités plus au nord font état de visiteurs qui « préfèrent ne pas visiter notre région » en raison des conditions de circulation, ce qui affecte l'ensemble de l'industrie touristique lanauoise dont Saint-Esprit constitue la porte d'entrée.

3.5 L'impact sur les délais de réponse des services d'urgence

La congestion chronique qui paralyse la route 125 et qui déborde sur l'ensemble de notre réseau routier municipal soulève une préoccupation majeure en matière de sécurité publique : l'impact direct sur l'efficacité des services d'urgence. La Municipalité de Saint-Esprit craint vivement que les périodes de trafic intense, devenues monnaie courante sur notre territoire, ne compromettent la capacité de nos premiers répondants à intervenir dans des délais vitaux.

À titre d'exemple, lors d'un appel d'urgence pour la sécurité incendie, les pompiers en garde externe doivent impérativement et rapidement converger vers la caserne avant de pouvoir déployer les véhicules d'intervention. Lorsque les axes principaux et les routes secondaires sont saturés par les usagers cherchant à éviter les ralentissements, le temps requis pour qu'un pompier atteigne son point de rassemblement s'en trouve inévitablement allongé.

Chaque minute perdue dans la circulation par un intervenant retarde d'autant l'arrivée des secours sur les lieux d'un sinistre, d'un accident de la route ou d'une urgence médicale. La sécurité et la vie de nos citoyens ne devraient pas être tributaires des aléas d'un réseau routier régional dont la capacité est largement dépassée. Ce délai de réponse potentiellement compromis par la congestion démontre, une fois de plus, l'urgence de procéder au projet de contournement pour redonner à nos routes leur fluidité et leur sécurité.

4. LA VOIX DE NOS CITOYENS : DONNÉES PROBANTES

4.1 La consultation de Mobilité 125 (2024)

Lors de la consultation menée par Mobilité 125 à l'hiver 2024, 879 personnes ont participé au questionnaire. Saint-Esprit a représenté 9 % des répondants, soit environ 79 personnes. Ce taux de participation est remarquable considérant que notre municipalité ne compte que 2 262 habitants, ce qui en fait proportionnellement l'une des communautés les plus mobilisées du regroupement. Cette mobilisation exceptionnelle témoigne de l'intensité des enjeux vécus au quotidien par nos résidents.

Les résidents de Saint-Esprit ont soulevé avec force les enjeux suivants : la sécurité et la vitesse excessive, le bruit et les vibrations affectant la vie familiale, la surcharge des routes secondaires utilisées comme raccourcis, le mauvais état de la chaussée, l'absence totale d'aménagements pour les piétons, et les dangers liés à la cohabitation entre véhicules agricoles et automobilistes impatientes.

4.2 La consultation du MTMD (2025)

La consultation menée par le MTMD à l'été 2025 a confirmé ces constats avec 360 réponses au questionnaire en ligne et 225 citoyens présents à la séance d'information. Les résultats révèlent que 72 % des répondants éprouvent de la congestion ou des ralentissements importants, que 61 % empruntent d'autres itinéraires pour éviter les ralentissements, surchargeant ainsi les routes secondaires, dont celles de Saint-Esprit, que 61 % jugent le projet très important et que 76 % croient qu'il améliorera la fluidité et la sécurité.

Ces deux exercices de consultation, auxquels s'ajoutent les huit résolutions municipales adoptées à l'été 2025, constituent une démonstration sans équivoque de l'appui populaire et démocratique au projet.

5. LES ACTIONS CONCRÈTES DE LA MUNICIPALITÉ

5.1 La résolution 2025-09-223

La Municipalité de Saint-Esprit a toujours été proactive et impliquée pour l'amélioration des routes régionales traversant son territoire. Ainsi, de nombreuses résolutions pour améliorer la sécurité sur la route 125 ont été adoptées par les membres du conseil municipal qui se sont succédé. On y demandait notamment d'y abaisser la vitesse sur certains secteurs, revoir des intersections jugées dangereuses telles que l'intersection avec la rue Saint-Isidore ou demander l'ajout de glissière de sécurité. De nombreuses pétitions citoyennes ont également été déposées en lien avec ces enjeux.

Plus récemment, le 2 septembre 2025, le conseil municipal de Saint-Esprit a adopté à l'unanimité de ses six conseillers la résolution 2025-09-223, intitulée « Demande auprès du ministère des Transports du Québec — Sécurisation des intersections de la route 125 ». Cette résolution faisait suite à la réception de la pétition des 70 résidents du Domaine-Dufour ainsi que de demandes répétées de résidents des rues transversales à la route 125 dénonçant la dangerosité d'y accéder.

Par cette résolution, la Municipalité demande au MTMD des mesures concrètes et immédiates pour sécuriser le tronçon de la route 125 sur son territoire, notamment la réduction de la vitesse à 70 km/h à partir de l'intersection des routes 125 et 158 jusqu'à la limite de Sainte-Julienne, l'ajout d'un feu de circulation à l'intersection du Domaine-Dufour, l'implantation de voies centrales de virage ou d'accélération aux intersections principales (Domaine-Dufour, Laviolette, Meunier, Turcotte, Serge, Roger et du rang des Continuations), l'installation de panneaux d'avertissement annonçant l'intersection du Domaine-Dufour dans les deux directions, et la variation de la présence du radar de vitesse entre les différents secteurs de la route 125.

Cette résolution (Annexe A) a été transmise au MTMD, à la MRC de Montcalm, au député Louis-Charles Thouin ainsi qu'aux porteurs de la pétition. Elle témoigne de l'urgence de la situation vécue à Saint-Esprit et de la nécessité d'interventions rapides, indépendamment du projet de contournement.

5.2 L'engagement au sein de Mobilité 125

Depuis la création de Mobilité 125 en 2020, la Municipalité de Saint-Esprit joue un rôle de premier plan dans la mobilisation régionale. Le maire Germain Majeau, à titre de porte-parole du regroupement, a consacré un effort considérable à la coordination des démarches auprès des instances gouvernementales, à la sensibilisation de la population et à la défense des intérêts de l'ensemble des communautés touchées. La Municipalité a adopté une résolution d'appui au plan d'intervention pour l'amélioration de la route 125, à l'instar des sept autres municipalités membres de Mobilité 125.

6. LE PROJET DE CONTOURNEMENT : UNE NÉCESSITÉ POUR SAINT-ESPRIT

6.1 Pourquoi le contournement est essentiel même pour une municipalité en amont

Il pourrait sembler, à première vue, que le contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne concerne peu la Municipalité de Saint-Esprit. Or, c'est tout le contraire. La congestion à Sainte-Julienne crée un effet de refoulement qui se répercute directement sur le territoire de Saint-Esprit, comme nous venons de le démontrer dans ce mémoire, amplifiant ainsi la congestion sur notre tronçon de la route 125 et provoquant le débordement vers nos routes municipales.

L'Étude des solutions a clairement démontré que le contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne constitue la seule option techniquement viable pour améliorer les conditions de circulation dans l'ensemble du corridor. Les corridors alternatifs ont été rejetés pour des raisons environnementales et l'élargissement de la route à travers le centre villageois de Sainte-Julienne est physiquement impossible. Le contournement, en utilisant l'emprise déjà détenue par le MTMD, représente la solution la plus efficace et la moins dommageable pour l'environnement.

En séparant le trafic de transit du trafic local à Sainte-Julienne, le contournement contribuera à fluidifier l'ensemble du corridor, réduisant ainsi la congestion qui se propage actuellement jusqu'à Saint-Esprit et au-delà. Cette fluidification aura pour effet de réduire le recours aux routes municipales comme voies d'évitement, soulageant du même coup le réseau routier de Saint-Esprit et améliorant la sécurité pour nos résidents et nos agriculteurs.

6.2 Les améliorations complémentaires dans le secteur de Saint-Esprit

Le plan d'intervention du MTMD ne se limite pas au contournement de Sainte-Julienne. Il prévoit également des améliorations ciblées entre Saint-Esprit et Sainte-Julienne, notamment l'ajout de voies de virage à gauche aux intersections principales et la correction de l'intersection A25/158. Ces interventions répondent directement aux problématiques documentées dans la résolution 2025-09-223 de notre conseil municipal et aux préoccupations exprimées par nos citoyens.

L'Étude des solutions a confirmé que le réaménagement des intersections principales du secteur A, dont celles de la rue Saint-Isidore et du rang de la Rivière Nord qui totalisent chacune 42 collisions entre 2017 et 2020, permettrait une amélioration notable de la sécurité dans le secteur. L'ajout de voies de virage à gauche éliminerait les manœuvres d'accès dangereuses qui représentaient un tiers des collisions sur les tronçons du secteur A durant la période étudiée.

6.3 Le raccordement sud : assurer l'accès à la vocation commerciale régionale de Sainte-Julienne

La Municipalité de Saint-Esprit souhaite attirer l'attention de la commission sur un enjeu qui la concerne directement : la configuration du raccordement sud du contournement et son impact sur l'accessibilité au noyau commercial de Sainte-Julienne.

Sainte-Julienne assume une vocation commerciale régionale de premier plan pour les municipalités avoisinantes, dont Saint-Esprit. Les résidents de notre municipalité dépendent de l'offre commerciale et des services de Sainte-Julienne pour une part importante de leurs besoins quotidiens : commerces de détail, services professionnels, restauration et services de proximité. Cette réalité est partagée par les citoyens de plusieurs autres municipalités du corridor.

Le tracé retenu prévoit actuellement un seul carrefour giratoire au raccordement sud, à l'intersection de la R-125, de la R-337 et du rang du Cordon. La Municipalité de Saint-Esprit considère que l'ajout d'un second carrefour giratoire au raccordement sud permettrait d'assurer un accès fluide et sécuritaire aux commerces de Sainte-Julienne pour les usagers en provenance de Saint-Esprit et du sud du corridor. Sans un accès adéquat, le contournement risque de détourner le flux de circulation au détriment de la vitalité commerciale de Sainte-Julienne, privant du même coup les résidents de Saint-Esprit et des municipalités avoisinantes d'un accès pratique à leurs commerces et services de proximité.

De plus, Mobilité 125 a déjà soumis une proposition au MTMD pour bonifier le projet avec l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'entrée sud du village, notamment pour éviter les empiètements sur les terres agricoles et pour soutenir le commerce local. La Municipalité de Saint-Esprit appuie cette proposition et considère qu'un second giratoire au sud est non

seulement compatible avec les objectifs du projet, mais essentiel pour en maximiser les retombées positives pour l'ensemble de la communauté régionale.

6.4 La complémentarité du projet

Saint-Esprit considère que le projet de contournement et les améliorations prévues dans le secteur A forment un tout indissociable. Le contournement sans les améliorations à Saint-Esprit laisserait des enjeux de sécurité criants non résolus. À l'inverse, des améliorations ponctuelles à Saint-Esprit sans le contournement seraient insuffisantes, puisque le refoulement de la congestion de Sainte-Julienne continuerait de saturer notre secteur.

C'est pourquoi la Municipalité de Saint-Esprit appuie fermement l'ensemble du plan d'intervention, dans sa globalité.

6.5 Une sensibilité environnementale assumée

La Municipalité de Saint-Esprit reconnaît pleinement les enjeux environnementaux associés au projet de contournement, notamment en ce qui concerne les milieux humides et hydriques ainsi que les habitats floristiques et fauniques identifiés dans le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement. En tant que communauté à vocation rurale et agricole, Saint-Esprit entretient un lien étroit avec son environnement naturel et comprend l'importance de préserver ces écosystèmes.

La Municipalité constate que le MTMD a intégré à la conception du projet des mesures d'atténuation et de compensation significatives. Saint-Esprit est disposée à collaborer activement à la mise en œuvre de ces mesures de compensation environnementale et à toute démarche visant à concilier la réalisation du projet avec la protection des milieux naturels.

La Municipalité souligne toutefois que l'inaction comporte elle aussi un coût environnemental. La congestion chronique sur la route 125 et le débordement du trafic vers les routes secondaires génèrent une pollution atmosphérique accrue, une production de CO₂ par les véhicules immobilisés et une dégradation des milieux traversés par les rangs ruraux qui n'ont jamais été conçues pour accueillir de tels volumes de circulation. Le projet de contournement, en fluidifiant la circulation et en réduisant le recours aux itinéraires d'évitement, contribuera à diminuer ces impacts environnementaux diffus, mais bien réels.

7. NOS RECOMMANDATIONS

En complémentarité avec les recommandations formulées par Mobilité 125 dans son propre mémoire, la Municipalité de Saint-Esprit soumet respectueusement les recommandations suivantes à la commission d'enquête :

Recommandation 1 — Appuyer le projet de contournement dans son intégralité

La Municipalité demande à la commission de reconnaître la nécessité et l'urgence du projet de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne, tel que proposé par le MTMD, incluant l'ensemble des améliorations complémentaires prévues dans le secteur de Saint-Esprit. L'Étude des solutions a démontré qu'il s'agit de la seule option techniquement viable.

Recommandation 2 — Ajouter un second carrefour giratoire au raccordement sud

La Municipalité demande que la conception du raccordement sud du contournement intègre un second carrefour giratoire afin de maintenir un accès fluide et sécuritaire au noyau commercial de Sainte-Julienne pour les usagers en provenance de Saint-Esprit et du sud du corridor. Sainte-Julienne assumant une vocation commerciale et institutionnelle importante pour la région, il est impératif que ses commerces et services demeurent facilement accessibles à notre population, dont les habitudes d'approvisionnement y sont fortement ancrées. Rappelons à cet effet que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Montcalm établit Sainte-Julienne comme pôle institutionnel et chef-lieu de notre MRC. Le projet de contournement ne doit pas avoir pour effet de compromettre cette vitalité commerciale. Les carrefours giratoires constituent d'ailleurs un choix de conception reconnu pour leur sécurité supérieure et s'inscrivent en cohérence avec les objectifs de réduction des accidents graves poursuivis par le projet.

Recommandation 3 — Sécuriser les intersections du secteur de Saint-Esprit

La Municipalité demande que les travaux de sécurisation des intersections de la route 125 à Saint-Esprit, conformément aux demandes formulées dans la résolution 2025-09-223, soient intégrés au calendrier de réalisation du plan d'intervention et que leur mise en œuvre ne soit pas conditionnelle à l'achèvement du contournement. Les 84 collisions documentées aux seules intersections de la rue Saint-Isidore et du rang de la Rivière Nord entre 2017 et 2020 justifient une intervention prioritaire.

Recommandation 4 — Protéger le réseau routier municipal

La Municipalité demande que le plan d'intervention intègre des mesures visant à réduire le trafic de transit sur les routes municipales de Saint-Esprit, tant durant les travaux de construction qu'en phase d'exploitation. Les coûts engendrés par la surutilisation actuelle de notre réseau municipal par le trafic de transit ne devraient pas être assumés uniquement par les contribuables de Saint-Esprit.

Recommandation 5 — Intégrer la mobilité active

La Municipalité demande que les améliorations prévues dans le secteur de Saint-Esprit incluent des aménagements pour les piétons aux intersections principales, notamment des traverses piétonnières sécurisées. L'absence totale actuelle de tels aménagements dans un secteur accueillant quotidiennement près de 16 000 véhicules est incompatible avec les objectifs de mobilité durable du gouvernement du Québec et de l'Étude des solutions elle-

même, qui identifie le besoin de « favoriser les déplacements actifs dans les portions urbanisées des municipalités de Sainte-Julienne et Saint-Esprit ».

Recommandation 6 — Respecter l'échéancier

La Municipalité insiste sur l'importance d'un respect rigoureux de l'échéancier prévu. Après des décennies d'attente, chaque mois de délai supplémentaire se traduit par des risques accrus pour la sécurité de nos citoyens, une détérioration continue de nos infrastructures municipales et un préjudice additionnel à notre économie locale. Le processus du BAPE ne devrait pas retarder indûment un projet qui a fait l'objet de consultations exhaustives et qui bénéficie d'un appui démocratique sans équivoque.

Recommandation 7 — Prévoir un mécanisme de suivi

La Municipalité demande la mise en place d'un mécanisme de suivi permettant aux municipalités du corridor d'être consultées lors de la finalisation des plans et devis, afin de s'assurer que les interventions dans le secteur de Saint-Esprit répondent adéquatement aux enjeux documentés. La collaboration exemplaire entre Mobilité 125 et la Direction générale de Laurentides-Lanaudière du MTMD au cours des dernières années devrait se poursuivre et se formaliser dans la phase de réalisation.

Recommandation 8 — Planifier pour demain

La Municipalité demande que la conception technique du projet de contournement et des aménagements dans le secteur de Saint-Esprit soit réalisée de manière à s'intégrer harmonieusement aux éventuelles phases subséquentes de développement du réseau routier. Considérant l'existence d'une emprise acquise dans les années 1970 en vue du prolongement de l'autoroute 25, il est impératif que les travaux actuels ne créent aucun obstacle technique qui compromettrait ces développements futurs, notamment en s'assurant de la possibilité de réutiliser le carrefour giratoire prévu au projet. Ce projet de contournement, bien qu'essentiel et prioritaire à court terme, doit être réfléchi comme la première étape d'une vision globale et cohérente de la mobilité pour notre région, facilitant plutôt qu'entravent les améliorations à plus long terme.

8. CONCLUSION

La Municipalité de Saint-Esprit vit quotidiennement les conséquences de l'inadéquation de la route 125 face aux volumes de circulation qu'elle supporte. Nos citoyens sont en danger à leurs propres intersections. Nos routes municipales se détériorent sous un trafic de transit qui n'a pas sa place sur des rangs ruraux. Nos résidents voient leur qualité de vie se dégrader année après année. Notre économie touristique souffre d'une congestion qui décourage les visiteurs.

La Municipalité tient à souligner la cruelle ironie de cette situation. Dans les années 1970, l'acquisition par le gouvernement du Québec d'une emprise destinée au prolongement de

l'autoroute 25 a profondément bouleversé le milieu de vie de plusieurs familles et cultivateurs de Saint-Esprit, contraints de céder leurs terres. Même si cette emprise n'est pas mobilisée pour le présent projet de contournement, son intégration appartenant potentiellement à une phase ultérieure, il est consternant de constater l'absence d'avancée notable près de 50 ans plus tard, et ce, alors même que nos aïeux avaient prévu l'impasse actuelle. Les sacrifices exigés de notre collectivité il y a un demi-siècle rendent toute inaction supplémentaire tout simplement intolérable. Il en découle une véritable urgence morale d'aller de l'avant avec ce projet régional, qui représente un premier geste réparateur et essentiel.

Nous insistons, les enjeux vécus par nos citoyennes et citoyens ne sont pas théoriques. Ils sont documentés par deux consultations publiques d'envergure, confirmés par les données accidentologiques de l'Étude des solutions du MTMD et appuyés unanimement par notre conseil municipal ainsi que par les sept autres conseils municipaux membres de Mobilité 125. Plus de 1 200 citoyens ont participé aux différentes démarches de consultation, dont une proportion remarquable de résidents de Saint-Esprit eu égard à notre population.

Le projet de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne, accompagné des améliorations de sécurité prévues dans le secteur de Saint-Esprit, constitue une réponse pragmatique, techniquement fondée et démocratiquement appuyée à des problèmes qui perdurent depuis des décennies. L'Étude des solutions a établi de façon rigoureuse qu'il s'agit de la seule option viable.

La Municipalité de Saint-Esprit demande respectueusement à la commission d'enquête du BAPE de recommander la réalisation du projet dans les meilleurs délais, afin que nos citoyens puissent enfin bénéficier d'améliorations concrètes à leur sécurité et à leur qualité de vie.

Mémoire préparé et soumis par :

Municipalité de Saint-Esprit
81, rue Saint-Isidore Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0
Téléphone : (450) 831-2114

8. ANNEXE A



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT



Extrait du procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Esprit, tenue le **2 septembre 2025**, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire, et les conseillers suivants :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Dominique Majeau, conseiller district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Tous formant le quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2025-09-223 Demande auprès du ministère des Transports du Québec – Sécurisation des intersections de la route 125

CONSIDÉRANT qu'à plusieurs reprises la municipalité a, par le passé, fait des demandes auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de réduire la vitesse sur la route 125;

CONSIDÉRANT la demande reçue par la Municipalité de la part de 70 résidents du Domaine-Dufour ainsi que des demandes reçues des résidents des rues transversales à la route 125 sur la dangerosité d'accéder à la route 125;

CONSIDÉRANT qu'il y a un accroissement constant de l'achalandage de véhicules sur la route 125, et ce à toute heure du jour, mais, principalement pendant les heures de pointe les jours de semaine et constamment durant toute fin de semaine;

CONSIDÉRANT que cet achalandage augmente constamment la difficulté et le danger d'accéder à la route 125 à partir d'une rue transversale;

CONSIDÉRANT qu'il y a de la sécurité des usagers de la route et des résidents de ce secteur en particulier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que le ministère pose des actions concrètes pour améliorer la sécurisation de la route 125 pour les résidents, notamment dans l'attente de la réalisation d'un prolongement de l'autoroute 25 vers Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT que plusieurs intersections offrent une visibilité médiocre aux automobilistes souhaitant s'engager sur la route 125 notamment vu la présence de courbes (Domaine-Dufour) et de pentes (rang des Continuations);

CONSIDÉRANT que l'ajout d'une voie centrale de virage près des intersections permettrait d'améliorer la sécurité et l'accès à la route 125 pour les automobilistes s'engageant à partir d'une rue transversale tout comme pour accéder sécuritairement à ces rues à partir de la route 125;

Pour tous ces motifs et en conséquence de ce qui précède;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT



ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de :

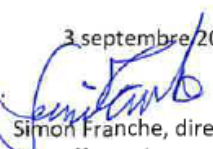
- Réduire la vitesse à 70 km/heure sur la route 125 à partir de l'intersection de la route 125 et de la route 158, et ce, jusqu'à la limite de la municipalité de Sainte-Julienne;
- D'ajouter un feu de circulation à l'intersection du Domaine-Dufour et de la route 125
- D'implanter une voie centrale de virage ou une voie d'accélération et de virage sur la route 125 aux intersections avec les rues Domaine-Dufour, Laviolette, Meunier, Turcotte, Serge, Roger ainsi que sur le rang des Continuations (intersection ouest);
- D'installer sur la route 125 un panneau (D-170-3) annonçant l'intersection du Domaine-Dufour dans les deux directions;
- De varier la présence du radar de vitesse entre les différents secteurs de la route 125.

Que copie de la présente soit acheminée au ministère des Transports, à la MRC de Montcalm, à monsieur Louis-Charles Thouin, député de Rousseau ainsi qu'aux porteurs de la pétition.

ADOPTÉE.

Extrait, certifié conforme, donné du livre des
délibérations du Conseil Municipal
de Saint-Esprit

Ce : 3 septembre 2025

Par : 
Simon Franche, directeur général
et greffier-trésorier